
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le jeudi 2 juillet 2026 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Soraya Martinez Ferrada, Mairesse
Claude Pinard, Président du comité exécutif
Christine Black, Vice-présidente du comité exécutif
Aref Salem, Vice-président du comité exécutif
Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
Caroline Braun, Membre du comité exécutif
Alan DeSousa, Membre du comité exécutif
Chantal Gagnon, Membre du comité exécutif
Benoit Langevin, Membre du comité exécutif
Luis Miranda, Membre du comité exécutif
Andréanne Moreau, Membre du comité exécutif
Gabrielle Rousseau-Bélanger, Membre du comité exécutif
Alexandre Teodoresco, Membre du comité exécutif
Stephanie Valenzuela, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Geneviève Goudreault, Directrice générale adjointe - Développement et affaires institutionnelles
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Nancy Blanchet, Conseillère associée
Josué Corvil, Conseiller associé
Youssef Hariri, Conseiller associé
Jean François Lalonde, Conseiller associé
Vana Nazarian, Conseillère associée
Leslie Roberts, Conseiller associé
Maude Théroux-Séguin, Conseillère associée
Julien Hénault-Ratelle, Leader de la majorité
Alexandre Devaux-Guizani, Leader adjoint de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE26 1012

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 juillet 2026 en y retirant le point 30.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE26 1013

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 mai 2026, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE26 1014

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 mai 2026, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE26 1015

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, par laquelle SB joints et peinture inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de peintre en bâtiment pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), pour une somme maximale de 159 815,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21327;
- 2- d'autoriser une dépense de 31 963,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1267026004

CE26 1016

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 188 114 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2026, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Événements (Sport)	Organismes	Soutien recommandé
Volet 1 : Événements sportifs internationaux		
Série Para World Triathlon et Coupe de triathlon Americas (Triathlon)	Triathlon Elite-Développement	20 000 \$
Circuit mondial ISU courte piste n° 2 (Patinage de vitesse)	Gestion d'événements de patinage de vitesse	18 000 \$
NACHC (North American & Caribbean Handball Championship) (Handball)	Fédération québécoise de handball olympique	15 000 \$
Jeux Urbains Montréal - compétition sanctionné de BMX (BMX)	Expérience centre-ville	11 300 \$
M25 Montreal (Tennis)	Association Canadienne de Tennis	8 000 \$
Championnat international CAMO invitation 25 ^e édition (Natation)	Club de plongeon CAMO Montreal inc.	6 360 \$
Championnat International de Montreal (Grade 2) (Tennis)	Association Canadienne de Tennis	4 000 \$
La Classique Georgia W. Tush 2026 (Roller derby)	MTLRDL inc.	2 418 \$
Championnat Québécois Ouvert 2026 / Championnat de squash centenaire 2026 du Club Atwater (Squash)	Squash Québec	1 600 \$
Volet 2 : Événements sportifs nationaux		
49 ^e Omnium du Québec 2026 (Judo)	Judo-Québec inc	10 000 \$
Essais de l'équipe nationale de vitesse n° 2 2026 (Canoë - Kayak)	Canoe Kayak Canada	8 371 \$
2026 CBHA B-C-D Nationals (Hockey cosom)	Canadian Ball Hockey Association	8 371 \$
Championnat du programme de développement des joueurs 2026 (Soccer)	Soccer Québec	7 171 \$
Essais canadiens de natation Bell 2026 (Natation)	Fédération de natation du Québec	7 000 \$
Jeux urbains Montréal / Danse Breaking - Urbaine (Breaking)	Expérience centre-ville	7 000 \$

Grand Prix du Québec (Natation)	Fédération de natation du Québec	5 150 \$
Championnats Canadiens d'Ultimate 4-c-4 (C4UC) (Ultimate frisbee)	Ultimate Canada	2 771 \$

Volet 3 : Événements métropolitains

Course Nocturne Sun Life de Montréal (Course)	Groupe Icare	12 371 \$
Triathlon de Verdun 2026 (Triathlon)	Triathlon Élite-Développement	12 000 \$
Les cross-country de l'île de Montréal 2026 (Course)	RSEQ Montréal	10 200 \$
Triathlon Sail Challenge Esprit de Montréal (Triathlon)	S-Quad Sports International	7 600 \$
Festival des bateaux-dragons chinois de Montréal (Bateau-dragon)	Fondation de la culture et des arts chinois de Montréal	3 431 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1269941002

CE26 1017

Il est

RÉSOLU :

- 1- de réaffecter un soutien financier totalisant 69 196 \$, pour les années 2026 et 2027, dont 41 196 \$ pour bonifier le soutien accordé à 14 différents organismes (CE25 0919) et 28 000 \$ pour soutenir le Centre Sablon, pour 2026-2027, et le Centre Philou, pour l'année 2026, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, en vertu du Cadre d'Intervention - Accès Loisir de la Ville de Montréal pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle (CIALM) 2025-2027 :

Organisme	Accordé	Recommandé			Majoré / total
	Soutien initial 2025-2027 (CE25 0919)	Bonification 2026	Bonification 2027	Total bonification 2026-2027	Soutien 2025-2027
Association sportive et communautaire du centre-sud inc.	55 329,03 \$	1 086 \$	1 086 \$	2 172 \$	57 501,03 \$
Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie	6 181,44 \$	1 086 \$	1 086 \$	2 172 \$	8 353,44 \$
Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce	4 124,70 \$	3 158 \$	3 158 \$	6 316 \$	10 440,7 \$
Corporation du Centre Jean-Claude Malépart	15 445,44 \$	1 086 \$	1 086 \$	2 172 \$	17 617,44 \$

Espace multisoileil	45 856,33 \$	574 \$	574 \$	1 148 \$	47 004,33 \$
Go jeunesse	30 585,86 \$	1086 \$	1086 \$	2 172 \$	32 757,86 \$
La joie des enfants (Montréal) inc.	35 148,61 \$	574 \$	574 \$	1 148 \$	36 296,61 \$
La maison de répit la ressource	32 190,88 \$	574 \$	574 \$	1 148 \$	33 338,88 \$
Les Chemins du soleil (Centre communautaire)	4 532,59 \$	1 086 \$	1 086 \$	2 172 \$	6 704,59 \$
Loisirs Sophie Barat	5 974,04 \$	2 947 \$	2 947 \$	5 894 \$	10 426,59 \$
Loisirs uniques pour le développement et l'inclusion dans la communauté (Ludic)	49 347,50 \$	574 \$	574 \$	1 148 \$	50 495,5 \$
Service des loisirs Sts-Martyrs-Canadiens de Montréal	9 914,69 \$	1 089 \$	1 089 \$	2 178 \$	12 092,69 \$
Sports Montréal inc.	4 383,95 \$	2 382 \$	2 382 \$	4 764 \$	9 147,95 \$
Maison Saint Columba	6 699,95 \$	3 296 \$	3 296 \$	6 592 \$	13 291,95 \$
Sous-total (1) bonification répartie entre 14 organismes	-	20 598 \$	20 598 \$	41 196 \$	
	S.O.	nouveau soutien	nouveau soutien	nouveau soutien	Soutien 2026-2027
Centre Philou*	-	15 000 \$	-	15 000 \$	15 000 \$
Centre Sablon	-	6 500 \$	6 500 \$	13 000 \$	13 000 \$
Sous-total (2) nouveaux soutiens additionnels	-	21 500 \$		28 000 \$	
Total (1) + (2)	-	42 098 \$	27 098 \$	69 196 \$	

* Centre Philou recevra le soutien de 15 000 \$ seulement pour 2026

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1268122001

CE26 1018

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Cyclo-club Lachine, pour l'événement Les Mardis cyclistes de Lachine pour les années 2026 à 2028;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3 - d'autoriser un virement budgétaire en 2026 au montant de 15 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration générale vers le budget du Service de la culture, des sports et des loisirs;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, des sports et des loisirs au montant de 15 000 \$ pour les années 2027 et 2028;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1261204001

CE26 1019

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 525 000 \$ à Beach Volleyball Évènements, pour l'organisation du Montréal Beach Pro Tour pour les années 2026 à 2028;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, des sports et des loisirs au montant de 75 000 \$ pour les années 2027 et 2028;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1261204002

CE26 1020

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 24 000 \$ à l'Association montréalaise des arts et des traditions populaires (AMATP), pour la réalisation du programme Danses en plein air sur le Mont-Royal, en 2026, 2027 et 2028;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1268249001

CE26 1021

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 700 000 \$ à l'Association des sports d'action, soit 200 000 \$ en 2026 et 250 000 \$ par année en 2027 et 2028, pour la tenue du Festival Jackalope en 2026, 2027 et 2028;
- 2- d'autoriser la prolongation de la convention jusqu'en 2028;
- 3- d'approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'autoriser un virement budgétaire en 2026 au montant de 200 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration générale vers le budget du Service de la culture, des sports et des loisirs;
- 5- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, des sports et des loisirs au montant de 200 000 \$ pour les années 2027 et 2028;
- 6- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1268475001

CE26 1022

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de de 2 850 000 \$ à Événements GPCQM, pour la tenue du Grand Prix Cycliste de Montréal en 2026, 2027 et 2028, dont 250 000 \$ en 2026 et 1 300 000 \$ par année en 2027 et 2028;
- 2- d'autoriser la prolongation de la convention jusqu'en 2028;
- 3- d'accorder un soutien en biens et services d'une valeur de 1 410 000 \$ pour 2027 et de 1 420 000 \$ pour 2028;
- 4- d'approuver le projet d'addenda 1 entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 5- d'autoriser un virement budgétaire en 2026 au montant de 250 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration générale vers le budget du Service de la culture, des sports et des loisirs;
- 6- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire au montant de 250 000 \$ pour les années 2027 et 2028 pour le Service de la culture, des sports et des loisirs;
- 7- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1261204003

CE26 1023

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 49 500 \$ à Réseau réussite Montréal, pour le projet « Valoriser le français en camp de jour : une approche inclusive pour tous les enfants » pour l'année 2026, dans le cadre de l'entente entre le ministère de la Langue française et la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1260576001

CE26 1024

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 275 000 \$ à Quartier des arts du cirque (QUAC), pour le projet de création d'un Pôle d'émancipation culturelle et économique par et pour Saint-Michel;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1268454001

CE26 1025

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'avenant à l'entente relative à l'assainissement de l'atmosphère sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal;
- 2- d'approuver la convention pour l'octroi d'une subvention de 13 500 000 \$ du gouvernement du Québec, versée à la Ville de Montréal, pour le financement des activités liées à l'entente relativement à l'assainissement de l'atmosphère sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal pour les exercices financiers du gouvernement de 2026-2027 à 2028-2029.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1268066002

CE26 1026

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter le don de l'œuvre Page-miroir : débouchement/marché-452-hiver/débraillé (1995.238), de l'artiste Chloé Desjardins d'une valeur estimée à 19 750 \$;
- 2- d'approuver le projet d'acte de donation entre la Ville et Chloé Desjardins, aux termes et conditions stipulés;
- 3- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins de l'impôt sur le revenu à Chloé Desjardins, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1264736001

CE26 1027

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les termes et conditions applicables au mandat confié par la Ville de Longueuil à la Ville de Montréal pour la conduite de l'appel d'offres, la coordination technique commune et l'établissement des exigences applicables à l'acquisition, au déploiement, à l'entretien et à la gestion des appareils de protection respiratoire isolants autonomes au bénéfice du Service de sécurité incendie de Montréal et du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal à signer la lettre d'entente intermunicipale.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1263838002

CE26 1028

Attendu que la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) souhaite investir dans des projets qui répondent à des clientèles à revenus faibles et modestes;

Attendu que le projet de revalorisation d'actifs immobiliers de 2^e Avenue est aligné avec la planification stratégique 2025-2028 de la SHDM;

Attendu les objectifs de la planification stratégique 2025-2028 de la SHDM;

Attendu qu'en vertu de l'article 4 f) des lettres patentes et lettres patentes supplémentaires de la SHDM, cette dernière doit obtenir l'autorisation du comité exécutif afin de réaliser un projet de mise en valeur de 10 M\$ et plus;

Considérant qu'en vertu de l'article 4 h) de ses lettres patentes, la SHDM doit obtenir l'autorisation du comité exécutif pour, entre autres, consentir à une garantie hypothécaire, sauf si ces garanties sont consenties en garantie d'obligations assumées dans la réalisation d'un projet de mise en valeur d'actifs immobiliers déjà approuvé par le comité exécutif;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à réaliser un projet de construction d'un immeuble de 72 unités destinées à répondre à un besoin en logement abordable sur le lot 6 222 957 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, propriété de la SHDM, connu sous le nom du terrain « Solotech », situé sur la 2^e Avenue entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue du Mont-Royal dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1260555001

CE26 1029

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect des obligations prévues aux documents d'appel d'offres (refus de remorquer des véhicules, ne pas déposer les véhicules remorqués à l'endroit exigé, non-respect des heures de travail et de repos des chauffeurs, refus de travailler, ne pas remplacer ou réparer une dépanneuse défectueuse, retards, comportement agressif etc.) du fournisseur 9273-5893 Québec inc. (Remorquage Mobile);

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la résolution CM23 1053 et au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil municipal sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009), l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 9273-5893 Québec inc. (Remorquage Mobile) réalisée par le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre des contrats MTN-R006-2426 (BC 1742367), SLE-R001-2426 (BC 1742374) et SLE-R002-2426 (BC 1742480), pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour divers arrondissements (CM24 1022) de l'appel d'offres 24-20602. Cette compagnie sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 2 juillet 2026 pour les motifs exposés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1269445005

CE26 1030

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 5 738,13 \$, relative au déplacement de Soraya Martinez Ferrada, mairesse de Montréal et Chantal Gagnon, membre du comité exécutif, responsable du développement économique et de l'économie verte, pour participer au Salon international de l'aéronautique de Farnborough 2026 au Royaume-Uni, du 19 au 23 juillet 2026;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1260771002

CE26 1031

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser des virements budgétaires au Programme décennal d'immobilisations 2026 de 37 689 000 \$, au net, entre les projets et programmes du Service de l'urbanisme et de la mobilité;
- 2 - d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1267529002

CE26 1032

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser des virements budgétaires au Programme décennal d'immobilisations 2026 de 3 700 000 \$, au net, entre les projets du Service des technologies de l'information;
- 2 - d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1267235003

CE26 1033

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser des virements budgétaires totalisant 1 040 000 \$ aux arrondissements ci-après désignés :

<u>Arrondissements</u>	<u>Montant de la subvention octroyée</u>
Anjou	94 000 \$
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	75 000 \$
LaSalle	127 000 \$
Le Sud-Ouest	91 000 \$
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	113 000 \$
Montréal-Nord	105 000 \$
Pierrefonds-Roxboro	106 000 \$
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	93 000 \$
Saint-Léonard	111 000 \$
Ville-Marie	125 000 \$

- 2- d'approuver les projets soumis par ces arrondissements dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour la revitalisation des secteurs commerciaux situés hors des territoires des Sociétés de développement commercial.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1269861005

CE26 1034

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2026 au montant de 10 000 000 \$, en provenance des surplus affectés de compétence locale de la réserve pour inflation, vers le Service du matériel roulant et des ateliers, pour financer l'achat de carburant.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1265593029

CE26 1035

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le transfert du solde résiduel de 1 578 900 \$ du budget consacré aux priorités de l'administration, soit 578 900 \$ en local et 1 000 000 \$ en agglomération, actuellement inscrit aux dépenses communes, vers la Direction générale.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1268751004

CE26 1036

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire au Programme décennal d'immobilisations 2026 de 5 400 000 \$, au net, en provenance de la Direction générale vers le Service du matériel roulant et des ateliers;
- 2 - d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1260431004

CE26 1037

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à accorder au seul soumissionnaire TRO-CHAÎNES inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la modernisation des installations du Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 18 928 741,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20260330PUBCO;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 839 311,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 946 437,08 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1267862002

CE26 1038

Vu la résolution CA26 09 0136 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 8 juin 2026;

Il est

RÉSOLU :

de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour la tenue d'une démarche de consultation en prévision de l'adoption d'un cadre de participation publique à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1268313001

CE26 1039

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver des initiatives culturelles et sportives comme décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 7 juillet au 4 octobre 2026.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1265703008

CE26 1040

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu des articles 1 et 2 du Règlement établissant le programme de subventions visant les sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d'infrastructure majeurs (25-009), l'ordonnance numéro 16, jointe au présent dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « Fleury Est entre la rue Chambord et Garnier » et de déterminer la période des travaux majeurs dans ce secteur.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1269861001

CE26 1041

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'organisme Espace Esc Itée, enregistré au numéro 1178890068, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h, le 12 juillet 2026, jusqu'à 6 h, les 25 juillet et 1^{er}, 2, 8 et 9 août 2026 et jusqu'à 7 h, le 16 août 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 2 - d'autoriser l'organisme 9531-1254 Québec inc., enregistré au numéro 1180448574, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 7 h, le 1^{er} août 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 3 - d'autoriser l'organisme Événements Keep It Deep, enregistré au numéro 1177930691, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 18 juillet 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise au 1055, boulevard Saint-Laurent;
- 4 - d'autoriser l'organisme Bar Discothèque UNITY III, enregistré au numéro 1167795195, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, les 11 et 25 juillet et les 7, 8 et 29 août 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 5 - d'autoriser l'organisme Buvette Vino Disco inc., enregistré au numéro 1178589942, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, le 5 juillet 2026 et jusqu'à 6 h, les 19 juillet, 9, 16 et 30 août 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 6 - d'autoriser la Société en nom collectif Evenko, enregistré au numéro 3375080283, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h, les 29 août 2026 et jusqu'à 7 h, le 30 août 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 7 - d'autoriser l'organisme Le Newspeak inc., enregistré au numéro 1170605282, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h, le 12 juillet dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 8 - d'autoriser l'organisme Stéréo, enregistré au numéro 1161111910, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, les 19 et 26 juillet 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 9 - d'autoriser l'organisme Bain Mathieu, enregistrée au numéro 1145977584, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h, les 2 et 9 août 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 10 - d'autoriser La Maison Du Poulet Melo, enregistrée au numéro 1181771909, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, les 2 août, 11 octobre 2026 et le 1er janvier 2027 dans le cadre des événements organisé par la Société de développement commercial du Village.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1268994021

CE26 1042

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), l'ordonnance numéro 12-1, jointe au présent dossier décisionnel, modifiant l'ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1269406002

CE26 1043

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu des paragraphes 11 et 12 de l'article 23 du Règlement sur le programme de subvention pour l'acquisition d'une propriété résidentielle (18-025), l'ordonnance 2, jointe au dossier décisionnel, afin de fixer la date de fin de réception de nouvelles demandes de subvention et la date à laquelle prend fin le programme de subvention prévu par le Règlement sur le programme de subvention pour l'acquisition d'une propriété résidentielle (18-025).

Adopté à l'unanimité.

40.005 1263227001

CE26 1044

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 149 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006), l'ordonnance 4, jointe au dossier décisionnel, dans le cadre de l'évènement « Le Rendez-vous familial des Pompiers de Montréal 2026 » organisé par l'association des pompiers de Montréal, afin d'accorder la gratuité de 384 espaces tarifés situés dans l'autoparc 243 (Parc Angrignon).

Adopté à l'unanimité.

40.006 1265548010

CE26 1045

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

40.007 1269333002

Règlement RCE 26-005

CE26 1046

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec et la Ville, pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe intégrée d'enquête sur l'exportation de véhicules volés de la Sûreté du Québec, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} avril 2026;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier de grade sergent-détective pour la même période;
- 4 - d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2026, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1265326003

CE26 1047

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1260118001

Levée de la séance à 10 h 31

70.001

Les résolutions CE26 1012 à CE26 1047 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Claude Pinard
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville